



Protocole concernant les critères d'attribution des bourses de la CTC

1/ personnes concernées (6 au total)

Les bourses doivent être attribuées *en priorité absolue* aux **étudiants inscrits en filières Histoire et Langue et Culture Corses** de l'Université de Corse, sous la direction scientifique d'un Enseignant Chercheur en Archéologie, dans l'ordre de préférence suivant :

- = Master II
- = Master I
- = LMD 3, désireux de se spécialiser en archéologie.

2/ critères de sélection

Les étudiants candidats à ces bourses seront classés sur

- = les résultats obtenus aux diplômes.
- = un projet précis de recherche justifiant la formation demandée en relation avec les thèmes de recherche du laboratoire LISA.

3/ durée des stages

La durée de chaque stage peut être de **une ou deux semaines**, selon la formation ou la recherche engagée.

4/ périodes concernées

Dans le courant de l'année universitaire 2009/2010, y compris pendant les vacances scolaires. Il serait souhaitable que les étudiants intéressés se manifestent, en janvier 2010 au plus tard.

5/ objet des recherches

Ces bourses ne peuvent être accordées que si les demandes de formation sont en rapport avec les études entreprises : c'est donc le directeur de recherche qui jugera du bien fondé de la demande.

= **stages de formation scientifique** dans un Laboratoire (CNRS ou autre) en France ou en Italie ;

= **chantiers de fouilles** offrant des formations spécifiques ;

= **recherches en archives** (bibliographiques) : il est parfois très difficile d'accéder aux ouvrages en italien notamment, c'est pourquoi une bourse peut être également accordée à ce titre.